

PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS
**POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DU SERVICE COMMUN DE LA
DOCUMENTATION (BU-UNIVEGE) AU CONSEIL DOCUMENTAIRE**

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de la BU de l'UCA ;

Vu l'arrêté EPE UCA-2025-444 portant organisation des élections des représentants des personnels du service commun de la documentation (BU-UNIVEGE) au conseil documentaire ;

Vu l'arrêté EPE UCA-2025-455 portant publication des listes électorales pour l'élection des représentants des personnels du service commun de la documentation (BU-UNIVEGE) au conseil documentaire ;

Vu l'arrêté EPE UCA-2025-465 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des personnels du service commun de la documentation (BU-UNIVEGE) au conseil documentaire ;

ARRETE

Article 1

Sont déclaré(e)s élu(e)s au sein du conseil documentaire de la BU de l'UCA :

1.1 Collège des représentants des personnels scientifiques

➤ **Elections Codoc**

Marie-Aude AUMONIER
Nathalie CAU

1.2 Collège des représentants des autres personnels

➤ **SNASUB-FSU, nos luttes et nos victoires au service des BU**
Soutien : SNASUB-FSU

Karine DEHON-MARINGUE
Guillaume MORGES
Catherine FALCHETTO

➤ **CODOC 2025**
Soutien : SNPTE

Pierre FERNAND

Article 2

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires, ainsi qu'à l'adresse suivante <https://www.uca.fr/elections/> et sur le site INTRANET de l'établissement.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI

Le 17 octobre 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

ANNEXES : PV de proclamation des résultats

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DU 16/10/2025

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DE LA BU-UNIVEGE

I/ Collège des représentants des personnels scientifiques

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	6
Nombre de votants	5
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	5

Liste	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Elections Codoc	5	Marie-Aude AUMONIER	Elue
		Nathalie CAU	Elue

II/ Collège des représentants des autres personnels

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	110
Nombre de votants	67
Nombre de votes blancs	19
Nombre de suffrages valablement exprimés	48

Liste	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
SNASUB-FSU, nos luttes et nos victoires au service des BU	37	Karine DEHON-MARINGUE	Elue
		Guillaume MORGES	Elu
		Catherine FALCHETTO	Elue
		Frédéric LAZUECH	Non élu
CODOC 2025	11	Pierre FERNAND	Elu
		Marie CHAPUT	Non élue
		François BLANCHON	Non élu

Fait à Clermont-Ferrand, le 16/10/2025

Le Bureau de Vote :

Le Président :
David ZUROWSKI

L'assesseur :
Sandra DEPLANCHE

L'assesseur :
Adélaïde REYES


Le Directeur Général des Services
Services
David ZUROWSKI




Page 1 sur 1